

## L'amélioration des conditions de travail des salariés est un aspect fondamental du progrès économique.

Depuis plus de 50 ans, la prévention des risques professionnels enregistre des progrès incontestables. Au prix d'efforts considérables volontairement consentis, les entreprises ont largement contribué à faire baisser le nombre, la gravité et la fréquence des accidents de travail. Cette dernière a été divisée par trois :

- ▶ 1950, près de 120 accidents pour 1000 salariés ;
- ▶ 1995, 46,5 accidents pour 1000 salariés ;
- ▶ 2002, 43 accidents pour 1000 salariés.

En 30 ans, les accidents graves ont été divisés par 2,3 et les accidents mortels, par 3.

L'augmentation des maladies professionnelles s'explique, en partie, par une meilleure reconnaissance médicale et juridique.

Pour autant, ces résultats peuvent et doivent être améliorés.

La maîtrise des risques professionnels passe aujourd'hui par des analyses de risques méthodiques et rigoureuses. Les entreprises et surtout les PME ont besoin d'expertise pour identifier et réduire les facteurs de risques.

L'attention des entreprises ne se porte plus uniquement sur les risques « classiques » : chutes, machines, électricité. Les risques « diffus » ou « différés » font aujourd'hui partie des priorités de la prévention. Il s'agit notamment des risques chimiques et des troubles musculo-squelettiques.

Le chef d'entreprise demeure l'acteur principal de la prévention. C'est lui qui doit évaluer les risques professionnels de son entreprise. Au-delà de la dimension éthique de cette responsabilité et du souci de respecter la législation, l'amélioration des conditions de travail constitue un impératif pour notre société vieillissante. Le maintien dans l'emploi des seniors nécessite une action nouvelle et significative de prévention des risques et des pénibilités. Par ailleurs, pour les jeunes, les conditions de travail jouent aujourd'hui un rôle important dans le choix d'une orientation professionnelle. L'attractivité des métiers est ici en jeu.

L'apport nouveau de la médecine du travail, qui offre désormais aux entreprises des prestations pluridisciplinaires, leur permettra, souhaitons-le, d'être à la hauteur d'un tel enjeu qui s'inscrit dans la longue durée.

Le présent guide pratique, réalisé par le docteur Béatrice Trouvet, médecin

du travail et le docteur Pierre Thillaud, médecin du travail mais également directeur d'un service de santé au travail, permet aux entreprises d'engager avec tous les acteurs de la prévention des actions pluridisciplinaires en ayant une vision claire de leur contexte juridique, médical et technique.

**Puisse ce travail permettre aux employeurs, aux salariés, aux médecins et aux intervenants en prévention des risques professionnels d'initier de nouvelles actions**

**de prévention contribuant au bien commun des professions.**

▶ Le guide pratique « **Prévention des risques professionnels** » (Réf. 590 05GP), est vendu au prix unitaire de **22 € TTC (20,85 € HT)** par l'ADASE (Publications, diffusion UIMM) 56, avenue de Wagram, 75854 Paris cedex 17.

Le règlement TTC doit être fait par chèque à l'ordre de l'« **ADASE** ». Chaque commande doit comporter les coordonnées postales très précises qui sont nécessaires pour l'expédition.

## Bon de commande

Société : .....

ou

Chambre syndicale : .....

Nom (et prénom éventuellement) : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

▶ Souhaite recevoir ..... exemplaire(s) du guide pratique « **Prévention des risques professionnels** » (Réf. 590 05GP), vendu au prix unitaire de **22 € TTC (20,85 € HT)**. Règlement ci-joint par chèque bancaire à l'ordre de l'« **ADASE** ».

Date : ..... Signature : .....